

ECHQUIER FUND

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 60, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 180751

(ci-après dénommée « la Société »)

ECHQUIER INDIA

(le « Compartiment »)

Luxembourg, le 12 décembre 2025

Chers actionnaires,

Les membres du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») souhaitent vous informer par la présente des modifications suivantes apportées au prospectus de la Société (le « Prospectus »), daté du 12 janvier 2026.

Modifications apportées à l'annexe précontractuelle conformément au règlement (UE) 2019/2088 (le « SFDR ») du Compartiment

Le Conseil d'administration a décidé de procéder à plusieurs modifications de l'annexe précontractuelle conformément au SFDR du Compartiment afin de refléter la nouvelle approche extra-financière du Compartiment, comme suit :

- Suppression de la liste d'exemples d'indicateurs utilisés pour chacun des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- Réduction de la proportion minimale d'investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales de 80 % à 75 % ;
- Ajout de précisions concernant la politique d'évaluation des bonnes pratiques de gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- Insertion d'une précision concernant l'analyse ESG dans la section relative à l'allocation d'actifs.

Ces modifications visent à apporter plus de clarté aux investisseurs concernant l'approche extra-financière du Compartiment et à harmoniser l'approche entre les compartiments de la Société et du groupe LBPAM. Elles n'auront aucune incidence sur le profil de risque ni sur la structure des frais du Compartiment.

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le Prospectus, disponible gratuitement sur simple demande au siège social de la Société ou sur le site Internet de Financière de l'Echiquier : www.lfde.com .

Enfin, à compter du 12 décembre 2025, les investisseurs qui n'approuvent pas les modifications à apporter au Prospectus auront la possibilité de demander le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 12 janvier 2026, en soumettant une demande de rachat conformément à la procédure décrite dans le Prospectus.

Le Conseil d'administration